

L'inscription à un DU-DIU de la faculté de pharmacie de l'université de Limoges se déroule en trois étapes.

ÉTAPE 1 – Obtenir du responsable pédagogique une autorisation d'inscription

Quel que soit votre statut, Formation Initiale (FI), Formation Tout au Long de la Vie (FTLV, anciennement formation continue et permanente), il vous faudra obtenir l'autorisation d'inscription du Responsable Pédagogique de la formation souhaitée. Pour cela, suivez la procédure de candidature du DU-DIU concerné (voir liste et fiche des DU-DIU à <https://www.pharmacie.unilim.fr/du-diu/>). Le responsable de la formation demandée examine votre candidature et vous retourne l'autorisation d'inscription.

ÉTAPE 2 – Définir son statut

1. Vous êtes étudiant ou interne, quelque soit votre université de rattachement, alors vous relevez de la **Formation Initiale**.
2. Vous êtes salarié ou libéral : vous relevez de la **Formation Tout au Long de la Vie**
 - anciennement **Formation Permanente** si le coût de formation est pris en charge individuellement,
 - anciennement **Formation Continue** si le coût de formation est pris en charge par votre employeur, votre organisme paritaire collecteur agréé, votre URSSAF ou votre Pôle Emploi ; si vous êtes sous statut libéral, le FIF-PL (non médecins) ou le FAF-PM (médecins) peut prendre en charge le coût de la formation.

Si vous relevez de la Formation Tout au Long de la Vie, la Direction de la Formation Continue (DFC) de l'Université de Limoges vous accompagne dans votre démarche.

Direction de la Formation Continue
Site Jacobins – 88 rue du Pont Saint-martial
87000 LIMOGES
<https://www.unilim.fr/dfc/>
05 55 14 90 70 – dfc@unilim.fr

ÉTAPE 3 – S'inscrire (date limite 31 octobre sauf mention contraire) :

1. Si vous relevez de la **Formation Initiale**, prenez contact avec :

le Service **Scolarité 1** des DU-DIU Pharmacie
Facultés de Médecine et de Pharmacie
2, rue du Dr Marcland
87025 Limoges Cédex
05 55 43 58 44 – marion.manequin@unilim.fr

pour déposer votre **Dossier d'Inscription Universitaire 2020/2021** (disponible sur <https://www.unilim.fr/admission/sinscrire-ou-se-reinscrire/je-suis-etudiant/>) avec les **pièces justificatives** et la **fiche d'autorisation d'inscription signée du responsable pédagogique**. Vous devez joindre le paiement des frais d'inscription universitaires et de formation (chèque à l'ordre de M^r l'Agent Comptable de l'Université de Limoges). Télécharger et compléter le .

2. Si vous relevez de la **Formation Tout au Long de la Vie**, la procédure détaillée est disponible à <http://www.unilim.fr/dfc/2020/07/dossier-dinscription-lannee-universitaire-2020-2021-est-en-ligne/>. Prenez contact avec

Direction de la Formation Continue
Site Jacobins – 88 rue du Pont Saint-martial
87000 LIMOGES
<https://www.unilim.fr/dfc/>
05 55 14 90 70 – dfc@unilim.fr

pour déposer votre dossier avec les **pièces justificatives** et la **fiche d'autorisation d'inscription signée du responsable pédagogique** . Vous devez joindre le paiement des droits d'inscription universitaires (chèque à l'ordre de Mr l'Agent Comptable de l'Université de Limoges) et le « **Formulaire d'engagement financier** ». Pour information, le montant des frais de formation sera à régler ultérieurement au vu d'une facture de la DFC. Un justificatif vous sera transmis si besoin.

N.B. : Les candidats étrangers doivent justifier d'un visa long séjour couvrant la période de formation ou d'un titre de séjour à jour lors de l'inscription. cf : Circulaire interministérielle DGOS/RH1/RH4/DDI/BIP n°2012-330 du 31 août 2012 relative aux dispositifs d'accueil en formation en France d'étudiants et professionnels étrangers médicaux et paramédicaux

TOUT DOSSIER PARVENU INCOMPLET OU HORS DÉLAI NE SERA PAS RETENU